



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +8

Date de convocation 15 mai 2025

Date d'affichage 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Rétrocession de voirie : rue de la Jonchère

N° de délibération : 20250517

M. le maire rappelle la délibération prise en séance du 26 février 2025 visant à la rétrocession de la voirie relative au PC0103492400019 par la commune.

M. le maire rappelle les débats en séance du 7 avril 2025 lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025.

M. le maire rappelle la réunion de présentation du projet aux conseillers qui s'est tenue le 15 avril et lors de laquelle des nombreuses difficultés que pourrait entraîner ce projet ont été constatées : voirie étroite, insuffisance et incohérence des places de stationnement...(plan en annexe).

Pour ces raisons et dans l'attente d'une révision du projet par la société France Immo, M. le maire propose d'annuler la délibération du 26 février 2025 n°20250201 ayant pour objet : Rétrocession de voirie : rue de la Jonchère.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'annuler la délibération n° 20250201 du 26 février 2025.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

